Informations de base	
2000/0809(CNS) CNS - Procédure de consultation	Procédure terminée
Office européen de police, Europol: art. 2 et annexe, protocole sur le blanchiment d'argent. Initiative Portugal **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.30.30 Lutte contre la criminalité 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	